

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 AVRIL 2024****N°2024-CC-3S-DAJA-19
DÉLIBÉRATION PORTANT REMPLACEMENT
DES DÉLÉGUÉS DE LA CARL AU SINNOVAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 du mois d'avril, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date jeudi 28 mars 2024 s'est réuni à 16h00, en salle des délibérations de la commune de Gosier sous la présidence de monsieur Loic TONTON, Président de la séance, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Monsieur Emmerly BEAUPERTHUY ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents : 25

Votant : 28 (3 pouvoirs)

	QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Richard	ALBERT	X		
2	M.	Guy Albert	BACLET	X		
3	M.	Francs	BAPTISTE	X		
4	M.	Christian	BAPTISTE		X	
5	M.	Teddy	BARBIN		X	à Elodie CLARAC
6	M.	Emmerly	BEAUPERTHUY	X		
7	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
8	Mme	Nadia	CELINI		X	
9	M.	Hugues	CHATEAUBON	X		
10	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
11	Mme	Elodie	CLARAC	X		
12	Mme	Muguette	DAIJARDIN	X		
13	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		X	
14	M.	Jules Joël	FRAIR		X	
15	M.	Lucien	GALVANI	X		
16	Mme	Mariane	GRANDISSON	X		
17	M.	Michel Eloi	HOTIN	x		
18	Mme	Valérie	HUGUES		X	
19	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	X		
20	M.	Jacques	KANCEL	X		
21	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		X	

22	Mme	Sylvia	LAPTES		X	
23	M.	Eric	LATCHOUMANIN		X	
24	Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
25	M.	David Laurent	LUTIN		X	à Francs BAPTISTE
26	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE	X		
27	M.	Teddy	MARY	X		
28	Mme	Wennie	MOLIA		X	
29	Mme	Liliane	MONTOUT	X		
30	M.	Bernard	PANCREL	X		
31	Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
32	M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
33	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE		X	
34	Mme	Mélila	PHOUDIAH		X	à Jean-Luc PERIAN
35	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN	X		
36	M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
37	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	X		
38	M.	Patrick	SOLVET		X	
39	M.	Sébastien Mickaël	THOMAS		X	
40	M.	Loïc	TONTON	X		
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN		X	

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L- 5211-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 971-2021-04-29-00006-SG/DCL/SLAC du 29 avril 2021, portant création du syndicat mixte ouvert dit « à la carte » dénommé « syndicat d'innovation et de valorisation de Guadeloupe » ;

Vu la délibération n°2020-CC-6S-DSCT-39 du 1er septembre 2020 du conseil communautaire portant création du syndicat mixte ouvert d'innovation et de valorisation de Guadeloupe ;

Considérant que le comité syndical du SINNOVAL est composé de membres de la CARL ;

Considérant que la CARL est représenté par six délégués titulaires et de 2 suppléants ;

Considérant que la CARL choisit ses représentants au sein du SINNOVAL ;

Considérant le décès de Monsieur Cédric CORNET ;

Entendu le rapport de M. Le Président et après en avoir débattu.

Par la délibération n°2020-CC-6S-DSCT-39 du 1er septembre 2020, le conseil communautaire approuve la création du syndicat mixte ouvert d'innovation et de valorisation de la Guadeloupe.

Il a été créé par arrêté préfectoral 971-2021-04-29-00006 en date du 29 avril 2021, avec

prise d'effet au 1er mai 2021.

Le Syndicat est administré par un Comité syndical composé des délégués des membres désignés par leur organe délibérant respectif. Les représentants de la CARL sont les suivants :

MEMBRES TITULAIRES
Cédric CORNET
Loïc TONTON
Michel HOTIN
Teddy BARBIN
Bernard PANCREL
Nicole SINIVASSIN
MEMBRES SUPPLÉANTS
Christian BAPTISTE
Myriam BROSIUS

Suite au décès de Cédric CORNET, et conformément à l'article 11.2 « Durée du mandat des délégués » l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant doit lui désigner un remplaçant. Le conseil communautaire de la CARL choisit également de remplacer Monsieur BARBIN.

Par 26 voix pour, et 2 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE

ARTICLE 1 : Désigner Lucien GALVANI et Guy BACLET en qualité de délégués du SINNOVAL en remplacement de Messieurs Cédric CORNET et Teddy BARBIN.

Article 2 : De modifier la liste des délégués de la CARL comme suit :

MEMBRES TITULAIRES
Lucien GALVANI
Loïc TONTON
Michel HOTIN
Guy BACLET


Bernard PANCREL
Nicole SINIVASSIN
MEMBRES SUPPLÉANTS
Christian BAPTISTE
Myriam BROSIUS

Article 3 : D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de la CARL, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**


Loïc TONTON



- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au SINNOVAL
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.